

Rapport de gestion de la Chancellerie d'Etat

Autor(en): **Nuspliger, Kurt / Krähenbühl, Renato / Schwob, Michel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Verwaltungsbericht des Regierungsrates, der kantonalen Verwaltung und der Gerichtsbehörden für das Jahr ... = Rapport de gestion du Conseil-exécutif, de l'administration cantonale et des autorités judiciaires pendant l'année ...**

Band (Jahr): **- (1995)**

Heft [2]: **Rapport de gestion : rapport**

PDF erstellt am: **28.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-418253>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

2. Rapport de gestion de la Chancellerie d'Etat

Chancelier: Kurt Nuspliger

Vice-chancelier: Renato Krähenbühl

Vice-chancelier: Michel Schwob

2.1 Les priorités de l'exercice

La Chancellerie d'Etat a saisi l'occasion de la rédaction des textes d'application de la nouvelle loi d'organisation pour soumettre ses structures, cinq ans après leur mise en place, à un examen critique. Cette opération s'est soldée par une mini-réorganisation. Deux changements à signaler: les offices ont été rééquilibrés – le Service juridique et de planification de l'Office des services centraux est transféré à partir du 1^{er} janvier 1996 à l'Office des services linguistiques, rebaptisé Office des services linguistiques et juridiques (OSLJ) – et les relations publiques sont biffées du cahier des charges de l'Office d'information et de relations publiques, qui devient l'Office d'information. Ces modifications seront source de synergies dans le domaine de la législation et du Recueil systématique des lois bernoises et permettront d'instaurer une séparation des pouvoirs plus stricte en ce qui concerne les droits politiques (législation et mise en œuvre à l'OSC, instruction des recours à l'OSLJ). Le Service d'état-major de l'OSC a en outre été supprimé avec pour effet d'élargir l'éventail de subordination.

A l'issue d'entretiens avec la Commission de gestion, la décision a été prise de ne plus apporter de modifications à la conception du rapport de gestion, mettant un point final à la réforme entreprise dans ce contexte.

L'élection du Conseil national et du Conseil des Etats a eu lieu le 22 octobre. A cette occasion, 27 listes (1991: 27) ont été déposées, regroupant 583 candidats et candidates (1991: 571). La préparation et le déroulement des élections étaient placés sous la houlette de l'Office des services centraux. Grâce à l'excellente collaboration des préfectures et des communes et au dévouement du bureau électoral cantonal, les résultats ont pu être dépouillés et publiés dans les délais. Le programme informatique KAWASYS (système électoral cantonal; voir également p. 8, ch. 2.2.1 du rapport de gestion de 1994) a été utilisé à titre d'essai-pilote dans huit districts. L'expérience ayant été concluante, KAWASYS, dont le principe est celui de la saisie décentralisée des résultats dans les communes, sera vraisemblablement utilisé dans tous les districts du canton lors des prochaines élections du Conseil national.

La transformation de la Chancellerie d'Etat s'est achevée le 24 novembre, après quatre années de travaux. La rénovation concernait non seulement la Chancellerie d'Etat originelle au 72 de la Postgasse, construite entre 1526 et 1541, mais aussi l'imprimerie de l'Etat (70 Postgasse, construite en 1767/68) et la maison Vollenweider (68 Postgasse, datant du premier tiers du 17^e siècle). C'est dire si les architectes et les spécialistes de la conservation des monuments historiques se sont passionnés pour l'ouvrage. Les trois bâtiments forment désormais une unité dont les caractéristiques sont les suivantes:

- *La convivialité.* L'entrée principale, désormais située au 68 Postgasse, permet au public d'accéder directement à la chancellerie et au bureau de vente des lois et autres imprimés.
- *La transparence.* La décoration intérieure qui conjugue le bois, l'acier et le verre, symbolise le principe de la publicité que garantit la nouvelle Constitution cantonale.
- *La coopération.* Grâce au nouvel agencement des locaux, la Chancellerie d'Etat est mieux à même de jouer son rôle d'état-major et d'organe de liaison du Conseil-exécutif et du Grand Conseil. La circulation entre les bureaux est désormais rapide et la réunion de tous les services sous un même toit permet de faire l'économie de loyers extra-muros.

– *L'œuvre d'art intégrée.* L'ellipse relie les trois bâtiments et symbolise leur unité.

Le système électronique de vote a été mis en service lors de la session de septembre. Le projet, baptisé ESAB, a été réalisé par le Secrétariat du parlement et les services informatiques, avec la collaboration d'une entreprise spécialisée.

Il convient en outre de signaler les innovations suivantes:

- Le nouveau central téléphonique est entré en service et les appareils ont été remplacés par des téléphones modernes, fixes et mobiles.
- Une gaine technique pour le câblage a été posée et une nouvelle centrale de ventilation installée.
- L'installation audio a été remplacée.

Les Archives de l'Etat ont mis l'accent sur l'établissement d'inventaires modernes des archives des districts dans la perspective de la réforme de l'administration de district.

L'exposition sur les cartes et les plans historiques («Berne à la carte») a suscité un écho positif auprès du public et de la presse.

Le 16 janvier, le Grand Conseil a pris acte du rapport d'activité du Bureau de l'égalité entre la femme et l'homme, sur la base de quoi il a décidé le maintien du Bureau pour quatre années supplémentaires. Les charges définies à cette occasion par le Grand Conseil – attribuer la même valeur à l'égalité dans la famille, la formation et la vie professionnelle, renforcer la coordination des projets et tenir compte des besoins des régions – ont déterminé cette année les priorités du Bureau de l'égalité. Un projet a notamment été lancé sur la politique familiale et la politique de l'égalité.

La loi fédérale sur l'égalité entrera en vigueur à la mi-1996; le Bureau de l'égalité s'attache à sa mise en œuvre dans les meilleures conditions.

En ce qui concerne le Jura bernois, la Chancellerie d'Etat a accru ses prestations en faveur de la Députation du Jura bernois et de Bienne romande et participé à l'exécution tant de la loi sur la participation politique que de l'accord relatif à l'institutionnalisation du dialogue interjurassien. En outre, la procédure cantonale relative au transfert de la commune de Vellerat s'est achevée par l'approbation de la loi en votation populaire cantonale le 12 mars et par l'acceptation du transfert par le corps électoral de Vellerat en votation communale du 18 juin.

Le Groupe de travail «De la parole aux actes» (GDPA) a participé activement à la mise en place d'un véritable service du personnel au sein de la Chancellerie d'Etat. Il a en outre organisé une séance d'information destinée à l'ensemble du personnel de la Chancellerie d'Etat et consacrée à la Conférence de Pékin sur les femmes. Le 26 octobre, la Chancellerie d'Etat a constitué un groupe de travail et l'a chargé de préparer le programme de mise en œuvre des Directives pour l'amélioration de la représentation et du statut professionnel des femmes dans l'administration du canton de Berne.

2.2 Rapport des offices

2.2.1 Office des services centraux (OSC)

2.2.1.1 Service d'état-major

Le réexamen des structures de la Chancellerie d'Etat a montré que le regroupement de la chancellerie et du secrétariat des affaires du Grand Conseil et du Conseil-exécutif n'aurait pas apporté

d'avantages probants. Les deux unités ont été placées sous la subordination directe du chef d'office afin d'élargir l'éventail de subordination.

2.2.1.2 *Centrale cantonale des imprimés et du matériel de bureau*

Institué par l'ACE 1904 du 9 août, un groupe de travail constitué de représentants de plusieurs Directions étudie la possibilité d'une association avec la ville de Berne en vue de centraliser les achats de matériel de bureau ou d'une privatisation des achats. La Chancellerie d'Etat espère ainsi faire des économies sans devoir réduire les prestations.

2.2.1.3 *Service juridique et de planification*

Diverses mesures ont été prises pour combler les retards dans la mise à jour du Recueil systématique des lois bernoises (RSB). Grâce à un transfert, une personne de plus est affectée à mi-temps à ces travaux depuis le 1^{er} août. En fin d'année, on pouvait déjà noter une amélioration de la situation. Il est prévu à moyen terme d'informatiser la mise à jour du RSB, raison pour laquelle l'étude du projet BELEX (cf. également ch. 2.6) s'est poursuivie. La réalisation de ce projet dépend principalement de la planification de l'informatique et plus particulièrement du plafonnement des ressources ces prochaines années.

2.2.1.4 *Informatique et finances*

Un potentiel de rationalisation a été décelé dans le domaine du décompte des indemnités parlementaires. Un nouveau système est à l'étude qui devrait être mis en œuvre dès le premier trimestre de 1996.

2.2.1.5 *Elections et votations*

La charge de travail induite par les votations et les élections est soumise à de fortes fluctuations. Les travaux sont effectués par une personne principalement. Pendant les années électorales, comme ce fut le cas de 1995, on fait appel au personnel des autres Directions, des préfectures et des communes quand il s'agit «de donner le coup de collier». Seul le dévouement du personnel et le recours accru à l'informatique ont permis le maintien de cette structure bon marché.

2.2.1.6 *Bureau des expositions*

Après des années d'efforts, le sort de l'ancien Office des expositions en matière économique et culturelle a pu être réglé. La promotion des arts appliqués sera désormais assurée par une fondation. La bibliothèque des arts et métiers a été reprise par la ville et sera rattachée à un stade ultérieur à la Bibliothèque régionale de Berne. Ces changements ont permis de faire passer le poste des dépenses induites par le Bureau des expositions de 1,25 million environ à 530 000 francs par an. Tous les collaborateurs et collaboratrices du Bureau ont pu être replacés à satisfaction.

2.2.1.7 *Direction de l'office*

La restructuration de l'office et notamment le transfert du Service juridique et de planification à l'Office des services linguistiques a permis de décharger le chef de l'office qui peut désormais se con-

centrer sur la direction de l'office et sur des travaux d'état-major pour le compte du Grand Conseil et du Conseil-exécutif.

2.2.2 **Office des services linguistiques (OSL)**

2.2.2.1 *Représentation des deux langues nationales au sein du personnel de l'Etat*

Le service SOS-F (anciennement Personnel-F) a fonctionné au ralenti puisqu'il n'a reçu que très peu de demandes d'aide à la recherche de personnel francophone durant tout l'exercice. Il a freiné son action de promotion en faveur des emplois de l'administration cantonale vu la politique d'engagement restrictive appliquée par le canton actuellement.

2.2.2.2 *Traduction*

Le Service central de traduction (SCT) s'est concentré sur ses tâches principales et a été contraint de renoncer à des travaux effectués jusque-là à bien plaisir pour le compte d'autres Directions.

2.2.2.3 *Terminologie*

Le développement et la mise à jour du fonds terminologique bernois se sont poursuivis avec le concours des traducteurs et traductrices-terminologues du canton.

Un important travail de mise à jour et de vérification par les experts des Directions de toutes les fiches issues du RSB a été achevé en vue de la publication, dans le courant de l'année 1996, d'un *Dictionnaire juridique et administratif bernois*.

Les responsables du SCTerm ont participé à la rencontre annuelle organisée par le groupe COMPUTER en novembre, qui regroupe les représentants des organismes suisses qui exercent des activités terminologiques. La cheffe du SCTerm a participé, en juin, à une réunion du Rat für deutsche Terminologie, en tant que membre de la délégation suisse.

L'organe de liaison chargé de la mise en œuvre de l'*Accord de coopération entre la Confédération suisse et le canton de Berne en matière de terminologie et de traitement électronique de données* a créé un groupe de travail qui s'occupera d'un projet commun terminologique, qui portera sur le tourisme. Outre les représentants du canton de Berne et de la Confédération, participent à ce projet un représentant du canton de Fribourg et une représentante de Suisse Tourisme.

2.2.2.4 *Participation politique*

Pleinement opérationnel depuis l'installation de son secrétariat à Moutier au début de l'année, le Conseil régional a déployé une intense activité dans trois directions: réponses à l'administration au sujet des dossiers soumis à son appréciation, prises de position spontanées sur des affaires en cours, interventions de sa propre initiative sans activité préalable de l'administration. Il a fallu pour cela de nombreuses séances du plénum (10), du bureau (11) et des sections (18). Le 1^{er} août, le Conseil régional a élu le député Roger Siegrist comme successeur du préfet Yves Monnin à sa présidence. Le premier rapport annuel d'activité sera transmis au Conseil-exécutif au début 1996.

La préparation du bilan annuel sur le Jura bernois s'est déroulée pour la première fois selon une nouvelle méthode: la procédure écrite a été remplacée par une série de sept rencontres avec des représentants de chaque Direction. Le résultat de ces discussions a fait l'objet d'un chapitre dans un rapport provisoire de la Chan-

cellerie d'Etat au Conseil-exécutif concernant l'état des relations entre le Jura bernois et le canton, avec en annexe un rapport de synthèse relatif aux dix auditions consacrées à l'étude «Les Romands dans le canton de Berne» de M. D. Haenni. Ce rapport provisoire a été discuté par le Conseil-exécutif le 14 juin. Le rapport définitif, complété par le résultat du bilan annuel 1995 – qui sera établi selon les mêmes modalités que cette année puisque l'expérience s'est révélée positive – sera soumis au Conseil-exécutif en juin 1996.

La procédure de liquidation de la Fédération des communes (FJB), en cours depuis août 1994, a pris fin en septembre avec l'établissement, par le Contrôle des finances, d'un bilan de liquidation. Notons que le procès opposant la FJB à la commune de Moutier concernant un montant de cotisations impayées a été clos à la mi-mai au moyen d'une transaction négociée par les avocats des deux parties. La dissolution formelle de la FJB pourra être prononcée par le Conseil-exécutif au début de 1996.

2.2.3 Archives de l'Etat (AEB)

2.2.3.1 Relations publiques

L'exposition de cartes et plans historiques «Berne à la carte» (30.1–30.6.) a attiré plus de 3000 personnes aux Archives de l'Etat. Les visites guidées habituelles ont ensuite repris leur rythme ordinaire (25 groupes totalisant 380 personnes). Un cours d'une semaine a été dispensé à des enseignants et enseignantes dans le but de les initier au travail avec les sources historiques locales.

2.2.3.2 Classement, description et utilisation

La centralisation des registres paroissiaux n'a pas pu être achevée comme on le souhaitait: 293 registres manquent encore à la collection des 2965 volumes en possession des Archives de l'Etat en fin d'exercice. L'intérêt du public pour ces registres paroissiaux est en constante progression comme en témoignent les 11450 communications (10270 l'an dernier).

L'établissement d'inventaires modernes s'est poursuivi aussi bien pour les archives de l'administration centrale que pour celles des districts. Les progrès accomplis dans le classement des archives iconographiques ont grandement facilité l'illustration du quatrième tome de la nouvelle histoire cantonale.

2.2.3.3 Protection des biens culturels

Les efforts déployés depuis des années pour assurer la conservation de la collection de cartes et plans valent aux Archives de l'Etat la reconnaissance des spécialistes. C'est ainsi que les archivistiques de l'Arc jurassien ont tenu leur réunion annuelle à Berne; l'archiviste de l'Etat a par ailleurs reçu la visite de ses collègues de Bratislava et de Pékin.

2.2.4 Office d'information et de relations publiques (OIRP)

2.2.4.1 Généralités

L'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier, de la nouvelle Constitution cantonale et de la loi sur l'information du public marque aussi le passage au principe de la publicité dans les administrations cantonale et communales. En collaboration avec l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire et le Bureau cantonal

pour la surveillance de la protection des données, la Chancellerie d'Etat a donc organisé dix séances d'information sur le principe de la publicité – en particulier sur le droit de consulter des dossiers –, auxquelles ont participé quelque 1200 personnes travaillant dans des communes et des collectivités de droit communal bernoises. De plus, des guides pratiques ont été mis à la disposition des communes. Le grand intérêt suscité au départ par le principe de la publicité a rapidement diminué par la suite. L'avalanche de demandes de consultation de dossiers n'a pas eu lieu, contrairement à ce que l'on redoutait. Les expériences réalisées jusqu'à maintenant correspondent donc grosso modo à celles qu'avaient faites les pays nordiques il y a plusieurs années déjà lors du passage au principe de la publicité.

Outre les tâches ordinaires (service de presse, conférences de presse, revue de presse, publication du «BE-info»), auxquelles le personnel consacre l'essentiel de son travail, les activités de conseil en matière d'information du public – déployées à tous les niveaux – ont, une fois encore, occupé de manière importante l'OIRP. L'information des médias lors des élections au Conseil national et au Conseil des Etats de fin octobre (Centre pour les médias à l'Hôtel du gouvernement), la planification de l'utilisation future de la Tour des prisons, les travaux préparatoires en vue de son exploitation en 1996 et la suppression du service de relations publiques fin 1995 ont été les autres faits saillants de l'année. L'OIRP redevient ainsi l'Office d'information (OI). L'information du public pose de hautes exigences aux collaborateurs et collaboratrices de l'office, alors que les moyens financiers sont limités. Les objectifs et l'organisation de l'office ont donc été soumis à un nouvel examen.

2.2.4.2 Service d'information

En 1995, 226 abonnés de langue allemande et 76 abonnés de langue française ont reçu les textes préparés professionnellement par l'OIRP. La majorité des 441 textes destinés aux médias, soit 751 pages au total, sont toujours envoyés par courrier. Les textes sont diffusés par télécopie aux 80 abonnés disposant de l'équipement nécessaire lorsque l'actualité ou l'urgence le commande. L'OIRP s'est également consacré à la préparation de la documentation pour les 93 conférences de presse, à l'évaluation précise des résultats (revues de presse spéciales) ainsi qu'à l'amélioration de la revue du personnel «BE-info».

2.2.4.3 Service de relations publiques

Après l'adoption de l'ordonnance sur l'organisation de la Chancellerie d'Etat par le Conseil-exécutif, le réexamen du domaine des relations publiques – intégré à l'OIRP depuis l'automne 1992 – a débouché sur la suppression formelle du service de relations publiques à la fin de l'année. Contrairement à ce qui était prévu à l'origine, le nouvel Office d'information ne coordonnera et n'organisera plus l'ensemble des activités touchant aux relations publiques pour le compte de l'administration mais proposera un service de conseils. Il continuera d'assurer le suivi des grands projets dans le domaine des relations publiques et en réalisera certains en collaboration avec des spécialistes provenant du secteur privé. Ainsi, la participation à des groupes de travail ou l'élaboration de publications sur le canton de Berne (par exemple la brochure «Le canton de Berne en chiffres» ou le dépliant «Le canton de Berne en bref») devraient être maintenues.

2.2.5 Secrétariat du parlement

Se reporter à la partie C, Rapports spéciaux.

2.2.6 Bureau cantonal de l'égalité entre la femme et l'homme (BEFH)

2.2.6.1 Généralités

Le 16 janvier, le Grand Conseil a débattu de la poursuite des activités du Bureau et des conditions de son maintien. Se fondant sur le rapport d'activité 1990 à 1994, il s'est rallié par 86 voix contre 48 à la proposition commune du Conseil-exécutif et de la majorité de la Commission de gestion, à savoir proroger le mandat du Bureau pour quatre ans. Ce dernier devra à l'avenir attribuer la même valeur à l'égalité dans la famille, la formation et la vie professionnelle, renforcer la coordination des projets et tenir mieux compte des besoins des régions.

Les Directives pour l'amélioration de la représentation et du statut professionnel des femmes dans l'administration du canton de Berne et le Plan de prévention et d'action contre le harcèlement sexuel sur les lieux de travail ont été adoptés le 14 juin par le Conseil-exécutif et sont entrés en vigueur le 1^{er} juillet 1995 et le 1^{er} janvier 1996 respectivement. Le Bureau a collaboré étroitement à la préparation de ces deux projets et il s'investit maintenant fortement dans leur mise en œuvre.

Le Bureau a été fréquemment sollicité (renseignements écrits et oraux, exposés/rerelations publiques, consultations/corapports, bibliothèque/documentation, etc.). Il participe par ailleurs à divers groupes de travail, internes et externes à l'administration (développement du personnel de l'administration municipale, ordonnance d'organisation de la CHA, mise en œuvre des directives, etc.).

2.2.6.2 Activités particulières

Le cinquième anniversaire du Bureau et de la Commission pour les questions féminines a été célébré le 27 octobre à Bienne, lors du colloque «Voix de femmes». Placée sous le matronage de la présidente du Conseil-exécutif Dori Schaer-Born, la manifestation a attiré 150 femmes venues de tout le canton pour faire entendre leur voix.

Publications: le bulletin n° 9 était consacré aux femmes dans les arts visuels dans le canton de Berne; le n° 10 était intitulé «Les hommes et l'égalité. Faits et opinions dans le débat actuel».

Une étude a été lancée sur le rapport entre la politique de la famille et celle de l'égalité, avec le concours des organisations cantonales œuvrant dans le contexte de la politique de la famille. Des contacts étroits ont par ailleurs été noués avec les actrices de l'égalité dans les régions et un projet de formation a été mis en chantier au bénéfice des femmes vivant en milieu rural.

2.2.6.3 Commission cantonale pour les questions féminines

Le thème du travail féminin a continué d'absorber la commission. Elle a, à ce titre, publié le rapport intitulé «Chômage: (Dernière) station! Tout le monde descend?» qui étudie la manière d'améliorer les chances des femmes sans emploi sur le marché du travail et en a discuté les conclusions avec l'OCIAMT. La commission s'est assurée le concours de la Conférence nationale des déléguées à l'égalité et du SSP Suisse pour la réalisation de l'étude sur les effets des mesures d'austérité sur les femmes. Les premières conclusions de cette étude sont attendues pour le printemps 1996.

La commission a achevé en fin d'année le contrôle de la mise en œuvre des revendications qu'elle avait formulées en 1992 dans le rapport sur la violence. Un rapport de suivi est en préparation. Elle a par ailleurs pris position sur le projet de loi sur les hautes écoles spécialisées et s'est associée au débat sur l'ordonnance d'introduction de la LAVI. Elle a par ailleurs fait le bilan de son premier mandat et elle a repensé ses structures. Le 20 décembre, le Con-

seil-exécutif a nommé la Commission de l'égalité composée de dix membres sortantes et de huit nouvelles membres.

2.3 Ressources humaines

2.3.1 Vue d'ensemble

Tableau 1: Statistique des postes au 31 décembre 1995
Occupation des postes soumis à l'obligation de gestion (sans les auxiliaires STEBE)

Unités administratives	Nombre		Postes à 100%		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Office des services centraux ¹	30	15	28,75	11,00	39,75
Office des services linguistiques ²	5	7	4,70	5,20	9,90
Archives de l'Etat	11	3	11,00	1,80	12,80
Office d'information et de relations publiques	5	3	4,20	1,80	6,00
Secrétariat du parlement	4	3	3,50	2,70	6,20
Bureau cantonal de l'égalité entre la femme et l'homme	0	2	0,00	1,50	1,50
Total Chancellerie d'Etat au 31. 12. 95	55	33	52,15	24,00	76,15
Comparaison avec l'exercice précédent	57	32	54,25	23,20	77,45
Auxiliaires STEBE au 31. 12. 95 ³	3	6	0,85	3,05	3,90
Comparaison avec l'exercice précédent	2	6	0,50	2,75	3,25

¹ Y compris la rédactrice du Journal du Grand Conseil, le secrétariat du chancelier et le Bureau des expositions/la bibliothèque des arts et métiers.

² Y compris le secrétariat du Conseil régional.

³ Office des services centraux: 7 personnes soit 3,00 postes
Archives de l'Etat: 1 personnes soit 0,20 poste
Bureau de l'égalité: 1 personne soit 0,70 poste

Tableau 2: Gestion des postes 1995

Unité administrative	Budget des points	Points utilisés	Réserve ³
Office des services centraux ¹	3396.63	3447.54	- 50.91
Office des services linguistiques ²	1112.04	1035.50	76.54
Archives de l'Etat	1173.00	1168.11	4.89
Office d'information et de relations publiques	768.00	530.78	237.22
Secrétariat du parlement	655.44 ⁴	723.87	51.57
Bureau cantonal de l'égalité entre la femme et l'homme	168.00 ⁴	235.20	4.20
Total Chancellerie d'Etat au 31. 12. 95	7273.11	7141.00	323.51
Comparaison avec l'exercice précédent	7486.36	7258.50	419.26

¹ Y compris la rédactrice du Journal du Grand Conseil, le secrétariat du chancelier et le Bureau des expositions/la bibliothèque des arts et métiers.

² Y compris le secrétariat du Conseil régional.

³ Etant donné que des points ont été versés à la réserve du Conseil-exécutif et redistribués, le fonds de réserve ne correspond pas toujours au résultat qu'on obtiendrait en soustrayant les points utilisés du budget des points.

⁴ Sans les points de la réserve du Conseil-exécutif.

2.3.2 Changements dans le personnel d'encadrement

Le personnel d'encadrement n'a subi aucun changement.

2.3.3 Formation

Les 29, 30 et 31 août, l'Office des services linguistiques a organisé un séminaire de recyclage auquel ont participé 29 traducteurs et traductrices-terminologues de l'administration cantonale, le chef de l'Office des services linguistiques et le Délégué à la ter-

minologie. Le séminaire a eu lieu au Centre Interrégional de Perfectionnement de Tramelan. L'objet de ce séminaire était d'offrir aux traducteurs et traductrices-terminologues la possibilité de perfectionner leurs connaissances et leurs pratiques dans les domaines de la traduction, de la terminologie et de la technique législative. Le programme prévoyait la participation de cinq experts et expertes de l'administration ainsi que de trois experts et expertes extérieurs à l'administration, qui ont été invités à présenter une communication sur des sujets concernant directement les traducteurs et les traductrices-terminologues. Ce séminaire a été l'occasion de réunir l'ensemble des traducteurs et traductrices-terminologues du canton et de leur permettre de confronter leurs expériences.

L'Office d'information et de relations publiques a organisé, en collaboration avec l'Office du personnel, une série de cours de formation et de perfectionnement dans le domaine des relations avec les médias. Le système d'unités capitalisables, introduit en 1994, a été perfectionné et adapté aux besoins des collaborateurs et collaboratrices de l'administration cantonale.

2.4 Mise en œuvre du programme gouvernemental de législature

Etat au 31.12.1995

1.2 Intégration européenne

Participer activement aux institutions intercantionales actives dans le domaine de la coopération transfrontalière ainsi qu'aux organismes européens. (2)

Le programme opérationnel proposé par la Communauté de travail du Jura (CTJ), avec l'active collaboration du canton de Berne, a été approuvé par la Commission des Communautés européennes le 28 juillet.

1995: mise au point définitive du programme, préparation des accords entre les partenaires français et suisses, renforcement des liens entre les quatre cantons suisses par la création de l'Association Communauté de travail du Jura-Suisse.

1.3 Collaboration avec la Confédération et les cantons

Garantir la participation du Jura bernois aux projets de l'Arc jurassien et lui en faciliter l'accès. (2)

La Communauté de travail du Jura, le Conseil régional et l'Assemblée interjurassienne sont autant d'organes qui permettent la réalisation de cette mesure. 1995: insertion du Conseil régional dans le processus relatif à l'Exposition nationale 2001.

Maintenir et renforcer la présence du canton dans les organisations intercantionales et notamment dans celles de Suisse romande conformément à l'article 2 de la Constitution. (2)

Le canton a pleinement participé aux travaux des diverses Conférences des gouvernements cantonaux, notamment de celle de Suisse romande. Assurant la présidence de nombreuses conférences nationales (CDIP, Conférence des chefs des départements cantonaux de justice et police, Conférence des directeurs cantonaux des affaires sanitaires, Conférence suisse des chanceliers d'Etat), il y joue constamment le rôle de trait d'union entre les différentes régions.

1995: nombreuses séances. Institutionnalisées par l'accord du 25 mars 1994, le dialogue s'est poursuivi cette année. 1995: approbation concertée du budget de l'Assemblée interjurassienne.

Ouvrir un dialogue constructif avec le canton du Jura. (1)

1.4.2 Régions (Jura bernois en particulier)

Approfondir les pistes indiquées dans le rapport sur les Romands dans le canton de Berne avec la collaboration des milieux compétents (2); approfondir les pistes ouvertes par l'article 5 de la Constitution du 6 juin 1993. (2)

Il s'agit d'objectifs à moyen et long termes qui requièrent l'action du Conseil exécutif et du Conseil régional. Le dialogue s'est instauré en de nombreux domaines, dans l'idée d'avancer sur la voie de la relativisation des frontières. 1995 (à titre d'exemple significatif): décision du Conseil exécutif, sur recours, d'introduire le pari mutuel dans le Jura bernois.

Appliquer la loi sur le renforcement de la participation politique du Jura bernois et de la population francophone du district de Bienne (LPJB); instaurer la collaboration entre la région et l'administration cantonale d'une part et le Conseil régional de l'autre; mettre en place le secrétariat du Conseil régional. (1)

1.6.1 Conseil-exécutif

Améliorer les outils de planification (programme de législature et plan financier).

Mettre au point des outils permettant la gestion intégrée des tâches et des ressources et le cas échéant les introduire. (1)

Organiser des journées de réflexion. (1)

Coordonner la réforme du gouvernement et la réforme parlementaire. (2)

Mettre en œuvre le principe de la publicité et appliquer la loi sur l'information du public. (1)

1.6.3 Relations publiques

Insister sur la formation des cadres aux relations avec les médias et mettre en place un nouveau programme de cours. (2)

Revoir le schéma directeur des relations publiques. (2)

Revoir l'image graphique en fonction de son application pratique. (2)

Développer les réseaux informatiques et améliorer les possibilités d'accès. (2)

Mettre en place des liaisons en direct avec l'extérieur. (2)

Informier le personnel des questions d'actualité et de celles qui le concernent directement. (3)

Organiser des expositions et des conférences, faire paraître des publications qui présentent les corrélations historiques de manière didactique. (2)

La LPJB est désormais appliquée et le secrétariat du Conseil régional est en fonction depuis le début de l'année. La collaboration a pu être améliorée grâce aux explications données lors de la visite des sept Directions dans le cadre du bilan annuel Jura bernois.

1995: entrée en fonction du secrétariat du Conseil régional, nombreuses séances bilatérales Conseil régional/administration, consultations diverses.

Des réflexions approfondies ont été faites au sein de la Conférence des secrétaires généraux quant à la future conception du programme de législature. Elles seront poursuivies et permettront à la Chancellerie d'Etat de présenter des propositions au Conseil-exécutif. L'objectif visant à introduire la gestion intégrée des tâches et des ressources est poursuivi avec insistance.

1995: réflexions au sein de la Conférence des secrétaires généraux.

1995: 12 journées.

1995: Le Grand Conseil a adopté la loi sur l'organisation du Conseil-exécutif et de l'administration (loi d'organisation, LOCA) le 20 juin; elle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1996 (l'art. 53, ch. 15 n'entrera en vigueur que le 1^{er} janvier 1997).

Les principes de la loi sur l'information – en particulier le principe de la publicité et l'information rapide du public – ont été mis en œuvre. En outre, la Chancellerie d'Etat a élaboré des outils de travail avec l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire ainsi qu'avec des représentants des communes. 10 séances d'information ont été organisées pour les communes et les collectivités de droit communal.

1995: conseils à l'administration cantonale et information des communes.

Les expériences réalisées pendant l'année pilote 1994 ont permis de perfectionner le programme et de mieux l'adapter aux besoins des cadres.

1995: adaptation du programme des cours aux besoins effectifs.

La suppression formelle du service de relations publiques à la fin de l'année a mis un terme aux travaux. Désormais, les activités porteront essentiellement sur l'information. Pour des raisons financières, il ne sera plus possible d'assurer le suivi de tous les projets en matière de relations publiques.

1995: suppression du service de relations publiques.

La parution d'un guide pratique a marqué la fin de ce réexamen.

1995: parution du guide pratique.

Le réseau de communication élargi de la Direction des finances est en préparation. Il apportera des améliorations sensibles. 1995: connexion de l'OIRP au réseau informatique interne de la Chancellerie d'Etat.

Les entretiens exploratoires ont été suspendus jusqu'à ce que les possibilités offertes par le réseau de communication élargi soit connues.

1995: obtention d'informations pour des solutions réalisables.

1995: articles dans le magazine du personnel «BE-info» répondant mieux aux besoins du personnel.

L'exposition «Berne à la carte» (cartes et plans historiques) a permis à un large public d'aborder divers aspects de l'évolution économique et politique du canton. 1995: Organisation d'une exposition.

1.7 Administration cantonale

Renforcer le statut de la Délégation du Conseil-exécutif pour les affaires jurassiennes et réorienter l'action des autorités cantonales en faveur du Jura bernois conformément au postulat Graf (P 110/93). (2)

Développer la palette de cours de formation et de perfectionnement proposées par l'Office des services linguistiques et renforcer la collaboration entre les différents services de traduction et de terminologie de l'administration centrale. (2)

7.3 Politique du personnel

Edicter des directives visant à améliorer la représentation et le statut du personnel féminin dans l'administration et les appliquer scrupuleusement. (2)

L'évaluation des auditions consacrées au rapport «Les Romands dans le canton de Berne» ne sera achevée qu'en 1996, en relation avec un rapport actualisé sur les relations entre le Jura bernois et le canton.

1995: rédaction d'un rapport d'évaluation provisoire qui sera rédigé de manière définitive en 1996.

1995: L'Office des services linguistiques a organisé à Tramelan un séminaire de recyclage de trois jours ouvert à tous les traducteurs et traductrices-terminologues de l'administration cantonale.

Le Conseil-exécutif a adopté les directives le 14 juin; elles sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet.

1995: Mise en œuvre des directives dans l'administration.

2.5 Programme législatif (aperçu)

Etat au 31.12.1995

Titre de l'acte législatif	Etat d'avancement des travaux	Date probable de la délibération parlementaire
2.5.1 Projets prévus par le programme gouvernemental de législation		
- Loi sur l'encouragement des médias	1	1997
2.5.2 Projets élaborés en vertu de motions et de postulats	-	-
2.5.3 Législation d'application du droit fédéral	-	-
2.5.4 Autres projets		
- Loi sur le Grand Conseil, révision partielle 1996	3	1996
- Règlement du Grand Conseil, révision partielle 1996	3	1996

0 = les travaux n'ont pas encore débuté
1 = en cours d'élaboration
2 = en procédure de consultation
3 = adopté par le Conseil-exécutif
4 = préavis par la commission
5 = adopté par le Grand Conseil
6 = le délai référendaire n'est pas encore échu
7 = en attente de la votation populaire
8 = renvoyé

2.6 Projets informatiques (aperçu)

Etat au 31.12.1995

Service Projets/application	Investissement ¹ milliers de fr.	Total des coûts de production ² milliers de fr.	Coûts de production ² durant l'exercice milliers de fr.	Durée de réalisation
4230.100.199 KAWASYS	269	inclu au coût de l'élection CN 95	-	1992-1995
4230.100.205 NESTA	390	-	-	1992-1995
4230.100.210 BELEX	800	inconnu	-	1995-1997
4230.500.201 GRIS	4408	426	-	1990-2000

¹ Chiffres selon le plan informatique ou le plan des investissements

² Les comptes suivants sont concernés:

a compte 3158 (Maintenance du matériel)
b compte 3186 (Production du centre de calcul)
c compte 3188 (Maintenance des logiciels)

2.7 Autres projets importants (aperçu)

Projet	Etat d'avancement des travaux au 31.12.95	Achèvement des travaux
Manifestations		
- Fête des vendanges de Neuchâtel (Berne, canton invité)	Organisation en cours	Automne 1996
- Salon international du livre et de la presse de Genève (Berne, canton invité)	Organisation en cours	Mai 1996
- Festivités de commémoration 1998	Travaux de coordination en cours	1998
Information et relations publiques		
- Réexamen de l'organisation de l'OIRP. Objectif: pouvoir proposer davantage de conseils au Conseil-exécutif et à l'administration cantonale	Projet en cours	Printemps 1996
- Tour des prisons de Berne: exploitation en 1996 et direction du projet «Utilisation après 1997»	Projet en cours	Fin 1996
- Dépliant «Le canton de Berne en bref»	Parution de la première édition	Automne 1995
- Brochure «Le canton de Berne en chiffres»	Projet en cours	Printemps 1996
- Brochure/manuel didactique «Le canton de Berne en bref»	Projet suspendu pour des raisons financières et de personnel	Fin 1996
- Brochure sur l'Hôtel du Gouvernement	Parution de la version remaniée	Eté 1995

2.8 Interventions parlementaires (motions et postulats)

2.8.1 Classement de motions et de postulats

2.8.1.1 Classement de motions et de postulats réalisés

Jura bernois

Motion 75/90 Biffiger du 20 février 1990: Centre culturel de Bellelay (les trois points ont été adoptés le 16.8.1990, prolongation du délai jusqu'en 1994 accordée le 4.11.1992).

Toutes les décisions définitives concernant l'ensemble du domaine de Bellelay n'ont pas encore été prises. Il n'en reste pas moins qu'une affectation exclusivement culturelle des bâtiments abritant les cliniques n'entre plus en considération et le groupe de travail chargé de trouver des intéressés a rendu son mandat à la fin 1994 sans avoir pu l'exécuter.

Grand Conseil

Postulat 24/93 Bhend du 25 janvier 1993: Instituer de nouvelles commissions permanentes (adopté le 3.5.1993).

Postulat 226/93 Marthaler du 1^{er} novembre 1993: Révision de la procédure applicable aux initiatives parlementaires (adopté le 15.3.1994).

Ces revendications sont intégrées à la proposition que la Chancellerie d'Etat a adressée le 7 juillet 1995 à la commission spéciale chargée de la réforme parlementaire de 1996 (projet vert de la modification de la loi sur le Grand Conseil).

2.8.1.2 Classement extraordinaire

Néant.

2.8.2 Exécution de motions et de postulats

2.8.2.1 *Motions et postulats dont le délai de deux ans n'est pas encore échu*

Jura bernois

Postulat 216/93 Verdon du 16 septembre 1993: Mesures visant à garantir une information professionnelle, crédible et axée sur la réalité des faits au sujet des Bernois francophones et de leurs régions (adopté le 16.3.1994).

Ce n'est qu'en 1996 que la réflexion sur le rapport de M.D. Haenni et sur les relations entre le Jura bernois et le canton pourra être menée à bien; c'est dans ce cadre que les tâches de la Délégation du Conseil-exécutif pour les affaires jurassiennes et le problème de l'information seront réexaminés.

Motion 124/94 Aellen du 5 septembre 1994: Préparer dès maintenant l'autonomie progressive des districts francophones (le point 1 a été adopté et classé; le point 2 a été adopté sous forme de postulat le 17.1.1995).

Il s'agit d'un mandat permanent. Le Conseil-exécutif a montré à diverses reprises qu'il s'y tenait (exemple parmi d'autres: introduction du pari mutuel dans le Jura bernois).

Elections et votations

Postulat 4/95 Guggisberg, Bienne, du 16 janvier 1995: Manipulation électorale (adopté le 19.6.1995).

La Chancellerie d'Etat procédera aux recherches nécessaires dans le courant de 1996.

Grand Conseil

Postulat 248/93 Boillat du 11 novembre 1993: Heure des questions à réserver aux questions (adopté le 15.3.1994).

Motion 18/94 Benoit, Corgémont, du 17 janvier 1994: Règlement du Grand Conseil (adoptée sous forme de postulat le 5.9.1994). Ces revendications seront intégrées à la révision partielle du règlement du Grand Conseil de 1996.

Motion 135/95 Sidler, Port, du 10 mai 1995: Plus d'efficacité à moindre coût: amélioration de l'efficacité du Grand Conseil et élargissement de sa marge de manœuvre (adoptée le 6.11.1995). Cette réflexion devra être menée par le Grand Conseil lui-même avec l'aide du Secrétariat du parlement et éventuellement de tiers.

Motion 176/94 von Gunten, Berne, du 14 septembre 1994: Faible proportion de femmes dans les commissions et comités cantonaux (le point 1 a été adopté sous forme de postulat et classé; le point 2 a été adopté sous forme de postulat le 2.5.1995).

Cette revendication (proportion de femmes dans les commissions parlementaires) sera examinée dans le cadre de la révision du droit parlementaire.

Egalité des droits entre hommes et femmes

Motion 73/94 Streit, Zimmerwald, du 21 mars 1994: Redéfinition des tâches du Bureau de l'égalité (le point 1 a été retiré; les points 2 et 3 ont été adoptés sous forme de postulat le 16.1.1995).

La politique familiale est l'un des volets de la politique de l'égalité que définit expressément la Constitution. Le Bureau de l'égalité mène actuellement un projet dont le but est de cerner le besoin d'information et de coordination d'une part et d'autre part l'action à mener par les organisations œuvrant dans le domaine de la politique de la famille. Depuis le 1^{er} janvier 1996, la commission a été rebaptisée Commission de l'égalité; le Conseil-exécutif a procédé à sa réélection le 20 décembre 1995. Deux organisations supplémentaires spécialisées dans la politique familiale y sont représentées.

Feuilles officielles

Postulat 64/95 Hofer, Bienne, du 13 mars 1995: Feuille officielle: réduction des publications (la lettre b a été rejetée; les lettres a et c ont été adoptées le 4.9.1995).

La question des publications de droit communal paraissant dans la Feuille officielle est à l'étude dans le cadre du projet de répartition des tâches entre le canton et les communes (P 1.1). Un rapport intermédiaire sur l'avancement de ce projet sera adressé au Grand Conseil en 1996. La Chancellerie d'Etat envisage actuellement la rédaction de directives sur la formulation non sexiste des textes administratifs.

2.8.2.2 *Motions et postulats dont le délai de réalisation a été prolongé*

Bilinguisme

Postulat 269/92 Houriet du 10 décembre 1992: Bilinguisme (adopté le 23.6.1993; prolongation du délai jusqu'en 1997 accordée le 6.11.1995).

La Chancellerie d'Etat et la Délégation du Conseil-exécutif pour les affaires jurassiennes poursuivront en 1996 les réflexions quant à une nouvelle loi sur les langues et aux moyens d'atteindre les buts visés par le postulat.

Jura bernois

Postulat 110/93 Graf, Moutier, du 10 mai 1993: Renforcement du rôle de la délégation pour les affaires jurassiennes (adopté le 2.11.1993; prolongation du délai jusqu'en 1997 accordée le 6.11.1995).

Ce n'est qu'en 1996 que la réflexion sur le rapport de M.D. Haenni et sur les relations entre le Jura bernois et le canton pourra être menée à bien; c'est dans ce cadre que les tâches de la Délégation du Conseil-exécutif pour les affaires jurassiennes et le problème de l'information seront réexaminés.

2.8.2.3 *Motions et postulats dont le délai de réalisation est échu*

Néant.

2.9 Initiatives populaires – état de traitement (aperçu)

Titres (initiatives)	Début de la collecte des signatures	Aboutissement	Remarques
Interdiction de se déguiser lors de manifestations	10.6.92	3.2.93	Adoptée par le Grand Conseil le 8.9.1994
Loyers	1.2.93	13.10.93	Invalidée par le Grand Conseil en mars 1995
Habitat	1.2.93	13.10.93	Traité par le Grand Conseil en mars 1995, retirée le 17.5.1995
Chômage	24.11.93	25.5.94	Traité par le Grand Conseil en mai 1995
Protection des animaux	26.1.94	7.9.94	Votation populaire le 10 mars 1996
Hôpitaux	10.4.95	29.11.95	Traité par le Grand Conseil en janvier 1996

Berne, février 1995

Le chancelier: *Nuspliger*

Approuvé par le Conseil-exécutif le 13 mars 1996

